

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

**Séance du Conseil Municipal du 28 Juin
2021**

Délibération N : 20210628-04

**OBJET : MISE EN PLACE D'UN SERVICE LAVERIE AU CAMPING DE VALPREVEYRE ET
FIXATION DU TARIF**

L'an deux mil vingt et un, le 28 du mois de Juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 22/06/2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 11

Chrystelle CERUTTI — Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – Nicolas TENOUX – Emmanuel MIEGGE – Florent BOURCIER – Philippe BOULET – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES

POUVOIRS : 1

Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

Absents excusés : Marie-Hélène FAROUZE – Charles LACROIX – Pauline ROUX.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Emmanuel MIEGGE.

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre à une demande grandissante des usagers de l'aire de camping municipale de Valpréveyre qui souhaitent pouvoir faire leur lessive au cours de leur séjour, la commune a fait l'acquisition d'un lave-linge.

Le Maire propose de facturer ce service aux usagers pour un prix unitaire et forfaitaire de **3 €** (1 cycle de lavage + 1 dose de lessive).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté par 12 voix pour :

DECIDE de mettre en place un service Laverie au Camping Municipal de Valpréveyre,

FIXE le montant de ce service comprenant 1 cycle de lavage + 1 dose de lessive à **3 €**.

DIT que ce tarif est applicable à compter de l'été 2021.

DIT que le Régisseur de la Régie de Recettes du Camping de Valpréveyre est autorisé à encaisser les recettes correspondantes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.